

## **SIG ET TERRITOIRE**

SAS au capital variable de 44300 euros

Siège social Boulevard de Dresde 67000 STRASBOURG

RCS Strasbourg 537 702 656

<p style="text-align: center;"><b>PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU</b> <b>07/03/2013</b></p>
--

Le président Guy BUCHMANN souhaite une cordiale bienvenue à toutes les personnes présentes et salue plus particulièrement Martial BELLON, président du Directoire de la SIG, Vincent COLLET le coach, les joueuses et joueurs des équipes pro et amateurs et tous les organisateurs bénévoles.

Le président Guy BUCHMANN remercie la SIG amateurs qui accueille cette première Assemblée Générale de SIG ET TERRITOIRE, et Mr Henri MEICHEL président du Cercle Saint Symphorien à qui il donne la parole.

Le Président MEICHEL, après un bref historique du Cercle Saint Symphorien, souhaite à tous une bonne assemblée générale et déclare : « Vous êtes chez vous » !

Le président BUCHMANN présente alors les scrutateurs Mrs Luc PFISTER et Thierry SUBLON et Mr Guy SPEHNER, secrétaire de séance.

Avant d'entamer la partie statutaire de l'assemblée générale, Mr Guy BUCHMANN retrace l'origine de SIG ET TERRITOIRE.

« L'origine de tout, c'est l'idée de Martial BELLON et de son directoire de doter la SIG d'une gouvernance originale et participative. Le but étant d'associer un maximum de personnes au projet d'un grand club de basket à STRASBOURG. Beaucoup de personnes et notamment les particuliers. C'est ainsi que l'idée lui est venue de créer une société de particuliers qui prendrait des parts au capital de la SIG.

- Il a partagé cette idée avec les autres actionnaires au capital, dont les majoritaires qui ont trouvé l'idée séduisante

- A ce moment-là, il a proposé à deux membres des commissions de travailler avec le directoire et avec les actionnaires majoritaires à la conception de ce projet

- Outre la constitution de la société, nous avons souhaité rassembler en tant que « premiers membres » de SIG ET TERRITOIRE toutes les composantes du club. C'est ainsi que le CA de votre société s'est constitué avec

Des représentants des amateurs ( PFISTER-WEBER-NESTOR)

Des joueurs (AYMERIC JEANNEAU)

Un bénévole (BOOS)

Des supporters (FELTZ-GROSS)

Des basketteurs (PLUMERE-NOGHA-SPEHNER)

Des sponsors (SCHNEIDER-FELLER)

Et des membres de commissions (SUBLON-BUCHMANN)

Notre groupe de 14 a été constitué, il deviendra 100 comme les 100 premiers membres qui ont signé les statuts (puisque la particularité de notre société est que chaque actionnaire ne peut souscrire qu'une action de 100 euros ; et comme il faut libérer 10% du capital de la société pour la constitution, nous avons donc permis aux 100 premiers de signer les statuts.

Voilà donc rapidement la jeune histoire de notre société ! »

Le président BUCHMANN présente alors les principales caractéristiques de la société SIG ET TERRITOIRE à l'heure actuelle :

- SIG ET TERRITOIRE détient 8% du capital de la SIG Basket, aux côtés notamment de la Ville de STRASBOURG (42%), de la Ville d'ILLKIRCH (9%), du Club affaires (10%) et de la SIG amateurs (6%).
- Selon les résultats d'un sondage effectué en octobre et novembre 2012, les 443 actionnaires (au 01/12/2012) :
  - o Sont 51% habitant dans la CUS
  - o 55% à pratiquer ou à avoir pratiqué le basket
  - o 50% à assister aux matchs en familles.
- être actionnaire, c'est « participer dans l'esprit et dans les actes, à la vie du club qui nous est cher ». C'est aussi, rappelle Guy BUCHMANN, bénéficiaire de divers avantages :
  - des informations en avant-première concernant la vie du club
  - des rencontres ; la participation aux moments forts du club
  - 10% de réduction sur les abonnements
  - 10% de réduction dans les boutiques du club
  - une rencontre en prestation VIP « Carré Business »
  - une seule « obligation » : garder son action un minimum de 3 ans.

Mr Guy BUCHMANN conclut cette première partie de la soirée en ces termes :

« Voilà chers amis un rappel de notre société et de son fonctionnement et n'oubliez pas SIG ET TERRITOIRE c'est chacun d'entre nous et ce pour exactement la même part.

Nous avons à l'avenir beaucoup de choses à faire, en accompagnant le club que nous soutenons, et dans ce cadre-là, nous pouvons accueillir d'autres actionnaires qui ont la même volonté.

N'hésitez pas à en parler autour de vous, et des formulaires sont à votre disposition à l'entrée. »

Après vérification, les sénateurs confirment que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer

## **LECTURE DU RAPPORT D'ACTIVITE**

« Je vais maintenant vous présenter l'activité de notre société sur ses 14 premiers mois d'existence.

- L'avis de constitution de notre société est paru dans les DNA le 25/10/2011
- Notre société a été enregistrée à l'Insee le 09/11/2011 (SIRENE)
- Le KBIS a été obtenu le 13/12/2011

Pendant cette période, le CA s'est réuni à 7 reprises :

- 28/7/2011-05/12/2011-16/01/2012-12/03/2012-20/06/2012-27/09/2012-05/12/2012

En tant que Président de SIG ET TERRITOIRE j'ai eu l'honneur de vous représenter

- A deux assemblées générales de la SIG BASKET (14/11/2011 et 13/12/2012)
- A quatre conseils de surveillance de la SIG BASKET (12/11/2011-21/04/2012-07/07/2012-19/10/2012)
- A diverses rencontres telles que les formations de cadres, rencontres avec des partenaires, la commission sportive, la commission marketing, Thierry SUBLON nouveau Président du club affaires, les rencontres à domicile et certains déplacements de notre équipe professionnelle (ASVEL, NANCY, GRAVELINES, CHALONS, DIJON, PARIS, NANTERRE,..)
- Cosignataire d'une lettre ouverte, en compagnie des Présidents de SIG ET BENEVOLES, de la SIG AMATEURS et du CLUB AFFAIRES pour évoquer notre vision du club et ses dirigeants.

### Autres activités de la société :

- Organisation d'une soirée (le 19/04/2012) permettant aux actionnaires d'assister à un entraînement de l'équipe professionnelle suivi d'un verre de l'amitié afin de pouvoir échanger avec les dirigeants du club, le staff et les joueurs. Présence de 150 actionnaires.
- Réalisation d'un sondage pour faire plus ample connaissance avec nos actionnaires.
- Présence des membres du CA de SIG ET TERRITOIRE au stand dédié (dans la coursive du Rhénus sports) lors de la saison 2011/2012.
- Réalisation d'une carte d'actionnaire de SIG ET TERRITOIRE en collaboration avec le département marketing de la SIG et la société Récréation.
- Publication de 2 pages dans les DNA pour présenter notre société (24/11/2011 et 27/01/2012)

Après vous avoir présenté notre rapport d'activité des 14 derniers mois, je vais maintenant en faire de même pour le rapport financier.

## **LECTURE DU RAPPORT FINANCIER**

Les comptes de la société ont été établis selon les normes et principes comptables en vigueur en France.

- Le total du bilan s'élève à 46.022€ net  
3.049€ achat parts + 2.000€ subventions + 40.973€ disponibilités
- L'actif du bilan se répartit de la manière suivante :
  - l'actif immobilisé s'élève à 3.049€ et se compose des éléments suivants :  
Immobilisations financières : 3.049€ correspondant à la valorisation des titres de participation détenues par notre société dans la SAEMSL SIG.
  - l'actif circulant s'élève à 42.973€ et se compose des éléments suivants :
    - \* Autres créances 2.000€
    - \* Disponibilités 40.973€
- Le passif du bilan se répartit de la manière suivante :
  - Les capitaux propres s'élèvent à 44.482€  
44.300€ capital social + 182€ résultat.
  - Les dettes d'exploitation s'élèvent à 1.540€ et se composent des éléments suivants :
    - \* Dettes fournisseurs 1.450€ (1.000€ SIG + 450€ EC)
    - \* Dettes fiscales et sociales 90€ (IS)

L'analyse du compte de résultat de l'exercice fait ressortir les éléments suivants :

- Valeur ajoutée produite : 2.234 euros
- Insuffisance brute d'exploitation : 909 euros
- Résultat d'exploitation : 909 euros
- Résultat financier : 1.181 euros
- Résultat courant avant impôts : 272 euros
- Résultat net comptable de l'exercice : 182 euros

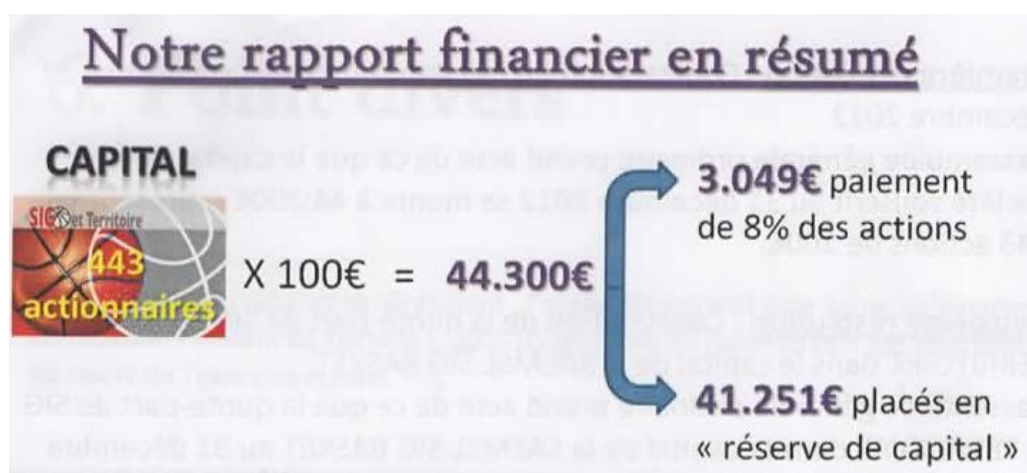
Les comptes font ainsi apparaître un bénéfice de 182 euros.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat :

- En réserve légale pour 9 euros.
- En autres réserves pour 173 euros.

Nous vous précisons, en outre, qu'aucune dépense visée par l'article 39-4 du Code général des impôts n'est incluse dans les comptes qui vous sont présentés.

Comme promis tout à l'heure, après l'énoncé détaillé de nos comptes, je vais vous présenter un résumé succinct :



## FONCTIONNEMENT

### Produits

- √ Subventions de 2.000 € de la SIG
- √ Produits financiers de 1.181 €

### Charges

- √ Impôts et taxes 675 €
- √ Autres charges 2.234 €

Résultat avant impôts	272 €
Impôts	90 €
Bénéfice (pour 14 mois)	182 €

## VOTE DES RESOLUTIONS

**Première résolution :** Constatation du montant du capital souscrit au 31 décembre 2012.

L'assemblée générale ordinaire prend acte de ce que le capital de la société souscrit au 31 décembre 2012 se monte à 44.300 € représentant 443 actions de 100 €.

APPROUVEE A L'UNANIMITE.

**Deuxième résolution :** Constatation de la quote-part de SIG ET TERRITOIRE dans le capital de la SAEMSL SIG BASKET. L'assemblée générale ordinaire prend acte de ce que la quote-part de SIG ET TERRITOIRE dans le capital de la SAEMSL SIG BASKET au 31 décembre 2012 se monte à 3.049,32 € et représente 8% du capital de la SAEMSL SIG BASKET.

APPROUVEE A L'UNANIMITE

**Troisième résolution :** Approbation du bilan et du compte de résultat de l'exercice (14 mois ½).

L'assemblée générale ordinaire approuve le bilan et le compte de résultat relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012 tels qu'ils ont été établis par le conseil d'administration de la société. En conséquence, l'assemblée générale ordinaire donne quitus aux membres du conseil d'administration de l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice écoulé.

APPROUVEE A L'UNANIMITE

**Quatrième résolution :** L'assemblée générale ordinaire approuve la proposition du conseil d'administration d'affecter le résultat de l'exercice au report à nouveau.

APPROUVEE A L'UNANIMITE

**Cinquième résolution :** L'assemblée générale ordinaire donne tous pouvoirs au président de SIG ET TERRITOIRE (Guy BUCHMANN) et au vice-président de SIG ET TERRITOIRE (Thierry SUBLON) pour faire tous dépôts, déclarations et formalités prescrites par la législation en vigueur.

APPROUVEE A L'UNANIMITE

Par ailleurs, au vu des rapports présentés par le président, l'assemblée prend acte qu'aucune convention relevant de l'article L 227-10 du code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

•••

L'ordre du jour étant épuisé, le président Guy Buchmann clôt la première assemblée générale de SIG & territoire à 19h 45 et, après avoir invité les participants au verre de l'amitié, donne la parole à Messieurs Martial Bellon, président de Sig-basket et à Vincent Collet, coach de l'équipe de France et de la SIG